



RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS)

RUS - Responsable Unique de Sécurité
En centre de formation, En entreprise

Durée : 14 h

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation ERP / IGH et en délimiter ses responsabilités.
- Savoir réaliser les missions administratives du RUS,
- Assurer la mission d'information auprès des exploitants de l'ERP / IGH,
- Organiser et suivre les vérifications réglementaires des exploitants,
- Proposer et réaliser les procédures d'évacuation.

Le public

Responsables, exploitants, responsables sécurité ou maintenance d'ERP de type M.

Prérequis

- Aptitude à la lecture et analyse de documents techniques.
- Aptitude à la rédaction de comptes-rendus.

Déroulé du programme

Organisation de la sécurité en ERP

- Organisation de la sécurité en ERP,
- Evacuation rapide et en bon ordre des occupants (totale ou différée),
- Accessibilité des services de secours et de lutte contre l'incendie,
- Permettre l'accès et la mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Le cadre réglementaire de la sécurité incendie

- Le code de la construction et de l'habitation,
- Le code du travail,
- Le règlement de sécurité contre l'incendie en ERP.

La commission de sécurité

- Les différentes commissions,
- Rôle des commissions,
- Présentation des liaisons entre les différents textes,
- Les avis formulés et les conséquences

Les procédures administratives

- Déclarations et autorisations,
- Accessibilité,
- Ouverture d'un ERP (initiale, après travaux)

Rôle et responsabilités du RUS

- Missions administratives,
- Missions d'information,
- Missions de coordination et de contrôle,
- La responsabilité civile et pénale du RUS.

Les documents relatifs à la sécurité incendie

- Le registre de sécurité,
- Le dossier d'identité incendie,
- Le DUERP,
- Le règlement intérieur,
- L'affichage obligatoire,
- Les consignes de sécurité,
- Les rapports d'entretien et de vérifications obligatoires,
- Maintien de la fonctionnalité des équipements de sécurité.

Le registre de sécurité

- Sommaire,
- Les vérifications techniques obligatoires,
- Les formations obligatoires,
- Les consignes de sécurité,
- Le registre d'accessibilité.

Comment préparer une commission de sécurité ?

Suivi, évaluation et certifications

- Feuille d'émargement,
- Evaluation des compétences à travers une étude de cas et un QCM
- Enquête de satisfaction stagiaire et client,
- Obtention d'une attestation de formation.

Taux de satisfaction

99.35%

L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formations.fr

Généré le 27/03/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003

Les sessions inter-entreprises

Dates	Ville	Tarif HT/personne
Du 10 au 11 juin 2025	Orange	550
Du 17 au 18 novembre 2025	Orange	550

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formations.fr

Généré le 27/03/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003